



Saint-Quentin
La-Poterie

VILLAGE MÉTIERS D'ART – CAPITALE DE LA CÉRAMIQUE

APPEL À CANDIDATURES

Terralha

2024 ^{12-14 juillet}

Festival Européen Céramique

20 CÉRAMISTES EUROPÉENS
20 LIEUX D'EXPOSITIONS
POUR UN PARCOURS DE
C É R A M I Q U E
C O N T E M P O R A I N E



Illustration et crédit photo : Amault Le Calvé

Date limite de candidature : 15 janvier 2024

Dépôt de candidature via formulaire en ligne sur www.capitale-ceramique.com

Parcours céramique

Terralha 2024

TERRALHA, UN PARCOURS CÉRAMIQUE

L'Office Culturel de Saint-Quentin-la-Poterie organise chaque année le Festival Européen Céramique «Terralha». Depuis sa création en 1984, «Terralha» a su s'imposer comme un événement incontournable de la céramique en France et à l'étranger.

A cette occasion, vingt céramistes européens sont invités à présenter leurs œuvres, au cœur du village, dans des lieux privés, chez l'habitant, aménagés pour l'occasion en espaces d'expositions éphémères.



Crédit Photo Christian Philip Illustration Laurent Dufour

L'originalité du parcours repose sur la mise en adéquation des œuvres sélectionnées avec les lieux : jardins tantôt minéral tantôt luxuriant, hangar au décor plus brut, voûte sur cours...

Les céramistes sont présents sur les lieux d'exposition pendant toute la durée du festival, une façon unique d'échanger avec le public sur une démarche artistique.

La sélection se fait sur dossier (voir règlement ci-joint). Les céramistes seront sélectionnés par un comité de professionnels. Les critères de sélection privilégient la qualité de la réalisation technique ainsi

que la singularité des œuvres.

Le parcours est ouvert à la céramique utilitaire d'expression et à tous les champs de la sculpture. Les techniques mixtes sont acceptées avec une prévalence céramique dans les matériaux utilisés.

SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE, CAPITALE DE LA CÉRAMIQUE

Labellisé «Ville et Métiers d'Art», le village de Saint-Quentin-la-Poterie regroupe près de 40 artisans d'art dont 35 céramistes et potiers qui ouvrent leurs portes tout au long de l'année pour accueillir le public.

Saint-Quentin-la-Poterie offre de nombreux lieux de découverte autour de la céramique : les collections du **Musée de la Poterie Méditerranéenne**, les expositions temporaires à la **Galerie Terra Viva** (céramique contemporaine), la **résidence d'artistes** qui accueille des artistes du monde entier pour des programmes variés et les cours de poterie à l'**Atelier Terre** ou des stages dans certains ateliers du village.



Crédit Photo Christian Philip Illustration Mélanie Broglio

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Terralha 2024

LES PARTICIPANTS

1. Les participants au parcours doivent être majeurs.
2. Les participants doivent avoir une activité professionnelle déclarée et fournir un justificatif pour l'année 2023-2024.
3. Les participants s'engagent à être présents sur le lieu de leur exposition personnelle pendant les trois jours du festival et se chargent du transport de leurs pièces.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

4. Le niveau de qualité plastique du travail présenté.
5. Le caractère inédit et/ou très récent des pièces proposées à l'exposition.
6. Les œuvres doivent être de la main des artistes.
7. La capacité de l'artiste à créer une scénographie adaptée au lieu d'exposition.

LE DOSSIER

8. Chaque participant doit sélectionner 5 de ses œuvres et doit envoyer une photo par œuvre proposée. Lors de l'événement, vous pouvez choisir d'exposer de nouvelles pièces en cohérence avec le dossier de candidature envoyé au préalable.
9. Les photos doivent être (format JPEG) en haute définition (300dpi) et téléversées dans le formulaire.
10. Chaque photo doit avoir impérativement un titre avec le nom de l'artiste.
11. Chaque artiste cède les droits de reproduction, d'exploitation et d'édition de ses pièces à l'Office Culturel et autorise la reproduction photographique,

télévisuelle, filmée et numérique de ses pièces dans le cadre de la promotion du Festival TERRALHA: affiches, flyers, communiqués de presse, dossier de presse, facebook, blogs...

12. Chaque participant fournit une brève notice biographique : Formation, principales expositions, un texte de présentation de son travail en anglais ou français uniquement
13. Chaque participant doit remplir le formulaire en intégralité toute candidature incomplète ne sera pas traitée

LES CONDITIONS D'INSTALLATION SUR PARCOURS

14. Chaque exposant fournit son matériel d'exposition. L'installation se fait conjointement avec l'aide du comité de sélection. Pour garantir la qualité de mise en scène de vos pièces dans le lieu dédié, nous vous fournissons photos et plan qui permettent de réfléchir à la meilleure mise en valeur possible de votre travail.
15. Les œuvres exposées sur le parcours céramique sont assurées par l'exposant lui-même.
16. L'hébergement des participants est facilité chez l'habitant à titre gracieux, dans la mesure du possible, pendant la durée de la manifestation.
17. Les céramistes sélectionnés paient un droit d'inscription de 180 € qui sera retenu en cas de désistement (sauf cas de force majeure).

